

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : CLESENCE

ou Dénomination (pour les personnes morales) : LOPES Sylvain

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° 4 Rue Avenue Achumède

Commune Saint Quentin

Code postal 02100

Nature des activités : Bailleur Social

Qualification : Responsable territorial Maintenance

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Passer domesticus Moineau domestique	36 nids naturels entier dont 7 occupés en juin 2023
B2 Delichon urbicum Hirondelle de fenêtre	2 nids naturels entier dont 1 occupé en juin 2023
B3 Chiroptère (Pipistrellus pipistrellus) Chauves-souris (Pipistrelle commune)	2 gîtes de transits (1 individu) & 1 gîte de maternité (98 individus)
B4 Apus Apus Martinet noir	1 nid naturel occupé
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : La société Clésence lance des travaux importants de réhabilitation et rénovation

Le but de ce grand chantier sur 11 résidence est d'améliorer la pérennité des bâtiments qui sont en mauvais état, de bonifier le cadre de vie des habitants et d'améliorer le confort thermique des bâtiments.

Les travaux consistent notamment ; à la mise en place d'une isolation thermique par l'extérieur, à un remplacement des gouttières, un remplacement des menuiseries extérieures et à un démoussage simple de quelques toitures

Se référer au dossier technique joint.

.....
Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Obstruction de 8 nids naturels de Moineau domestique dont 7 occupés, de 2 nids naturels d'Hirondelle de fenêtre (1 occupé), d'un nid occupé de Martinet noir et de 2 gîtes de transits de chauves-souris, hors période de nidification et de mise bas. Dérangement d'une maternité de Pipistrelle commune de 98 individus
Mise en place de mesures compensatoires en faveur des espèces impactées par les travaux
Se référer au dossier technique joint.

Altération Préciser : Dérangement temporaire de sites de nidification du Moineau domestique (5 résidences colmatées)
Se référer au dossier technique joint.

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Association Picardie Nature : Romain GANDOLFI, Sophie DECLERCQ : Master Ecologie

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : calefautement façades avant mars 2023 (sous autorisation exceptionnelle), destruction de 2 nids, ou la date : d'Hirondelle et 1 nid de Martinet noir : octobre 2023 / destruction 2 gîtes de transit de chauves-souris - octobre 2023
Se référer au dossier technique joint.

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : ... Hauts de France

Départements : ... Aisne

Cantons :

Communes : ... Charly-sur-Marne

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : ... - Mise en place de 10 doubles nichoirs artificiels de Moineau domestique (= 20 loges disponibles à la nidification)
- Repose à l'identique des gouttières afin de permettre au Moineau domestique de retrouver les mêmes sites de nidification
- Mise en place de 2 avancées de toits artificiels d'Hirondelle de fenêtre (4 nids artificiels)
- Installation de 2 gîtes artificiels de chauves-souris
- Installation de 4 nichoirs à Martinet noir
Se référer au dossier technique joint.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : La Société Clésence a missionné Picardie Nature dans le choix et la mise en œuvre des mesures pour la prise en compte des 3 espèces protégées. Le suivi de mise en œuvre des mesures ainsi que les suivis des nidifications seront transmis aux Services de l'Etat avant le 31 décembre de chaque année.
Se référer au dossier technique joint.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à ... Saint-Quentin ...
le 30/08/23 CLESENCE
Votre signature 4, avenue Archimède
02100 SAINT-QUENTIN